

Session ordinaire de Novembre

Séance du 30 Novembre 1913

L'après-midi neuf cent treize le trente du mois de Novembre, sur les huit heures du matin.

Le Conseil municipal siégeant comme il suit par Monsieur le Maire
est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de

M. Félix Maré, pour la Session ordinaire de Novembre.
Présent: M. M. Vigier, Garçon, Tanguy, Rambaud E., Horne, Monnet, Papy,
Sauvage, Dubois, Vialaire, Ollier, Gendron, Lemerle, Piquet, Cunel, Rousseau,

Lefèvre, à Guérardou.

Absent: M. H. Sauvage, Urbain, Dupont, et Rambaud L. excusé.

sistance aux familles nombreuses.

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884 il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, M. Félix Dayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions provisoirement.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans discussion.

Au début de la séance Monsieur le Maire adresse un témoignage à la mémoire de M. Gaubert Faillai, conseiller municipal, décédé le 4 Novembre 1913.

Le Conseil, tout entier battu au respect exprimé par M. Vigier et décidé qu'une lettre de condoléance sera adressée à Madame Faillai.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes d'assistance des veillards, des infirmes et des incurables. Tenant à la bénéfice de la loi du 14 juillet 1905, lesquelles demandes ont déjà été soumises à l'examen du Bureau de Bienfaisance.

Le Conseil après en avoir délibéré a voté comme fait la présente loi, et par la date du 1^{er} Décembre 1913, comme point de départ du paiement d'allocations mensuelles.

Indigents à besoins à domicile

Clercier Marie Anne, ne Sadi-Carnot 65, admise pour 5 francs mens. ayant un dépôt de caisse d'épargne de 1500 francs.

Baldé Jacques, à la Bordine, admis pour 10 francs.

Bapté Josephine Pauc Hugot, au châtelier, admise pour 10, pension de 5 francs.

Kraud Célestine Tuve Dauillard, à Maupertuis, non admise, son père pourtant lui fournit une allocation supérieure à 15 francs.

Charpentier Haintha, au chêne Galas, non admis, ses enfants lui donnent une partie alimentaire de 17,75 francs mens.

Martin fils au Landreau, admis pour 5 francs, enfants en mesure de lui fournir le complément.

Huetet Anna femme Martin, au Landreau, admise pour 5 francs,

Assistance aux veillards.

Assistance aux veillards.

enfants en morue de fournir le complément.

Choron Marie Poiss Rue Pontbois, à Grentemault, admise pour 10 francs.

Chommelet Joseph, chemin des Port au Blé, admis temporairement pour 7 francs.

Bourin Amanda, à Grentemault, admise pour 15 francs.

Chibaud Pierre Recordeau, rue du Ponts Poiss, admis pour 7 francs.

Demandes d'augmentation -

Patquier Marie Josephine au Bourg, non admise, maintenu à 10 francs.

Joly Rue Emardieu à la Carterie, admise, 5^e d'augmentation.

Mouvier le Président depuis sur le bureau toutes les demandes des personnes ayant des ressources insuffisantes et qui tolleront le bénéfice de la loi du 14 juillet 1913, sur l'assistance aux familles nombreuses, telles demandes ont déjà été transmises à l'assemblée du Bureau de l'enfance.

Assistance aux familles nombreuses.

Noms et prénoms	Demande	Nombre d'enfants	Nombre d'allocation
1 ^e Priezien Jean Marie	Blordière	4 enfants	1 allocation
2 ^e Cuillier Eugène	Genestat	5 ,	2 ,
3 ^e Grelaud Alexandre	Grentemault	6 ,	3 ,
4 ^e Baumer Pierre	Nardières	4 ,	1 ,
5 ^e Gabriel Yves	Blondière	5 ,	3 ,
6 ^e Gervier Pierre	Gd Clas	4 ,	1 ,
7 ^e Simon Auguste	rue Chiert	5 ,	2 ,
8 ^e Hervé François	Port au Blé	4 ,	1 ,
9 ^e Clavier Guyotte	Boury	7 ,	4 ,
10 ^e Herlet Hubert	rue Nationale	4 ,	1 ,
11 ^e Petant Henri	Gd Lande	5 ,	2 ,
12 ^e Pouet Pierre	Gratetier	5 ,	2 ,
13 ^e Bernardaud Mathurin	Chabotier	4 ,	1 ,
14 ^e Noamie Jean Marie	Gd Clas	4 ,	1 ,
15 ^e Rousseau Ch. Joseph	Grentemault	6 ,	3 ,
16 ^e Muellé François	Chêne - gala	4 ,	1 ,
17 ^e Patras François	Horinierie	5 ,	2 ,
18 ^e Batard Pierre	rue de l'Antioche	4 ,	1 ,
19 ^e Jarreau Ferdinand	Blordière	4 ,	1 ,
20 ^e Le Gobéat François	P. Hamel	5 ,	2 ,
21 ^e Pinseau Pierre	Le Lande	4 ,	1 ,
22 ^e Bahaud Alphonse	rue Nat. 74	4 ,	1 ,
23 ^e Maynard Léger	rue Louis Carnot	6 ,	3 ,

Cette demande fait l'objet d'un vote au conseil, dont, par 10 voix contre 6 elle est acceptée.
et le conseil décide que les allocations seront données en nature (pain & farine)

	Nom	Nombre d'enfants	Allocations
En ce qui concerne cette demande le conseil décide de mandater les allocatrices au nom de la femme			
24 ^e Gallard Constant	Gallard		
25 ^e Faubert Jean Adolphe	Mauparthuis	4 enfants	1 allocation
26 ^e Grand Camille	La Blanche	4 ,	1 ,
27 ^e Garrison Julie Jas	Petite Lande	5	2
28 ^e Faubert Jean Francis	Le Marais	5	2
En ce qui concerne cette demande, le conseil décide que les allocations seront			
versées en nature (pain et lop)			
29 ^e Babineau Joseph	Baury	4 ,	1 ,
30 ^e Chauvet Alexandre	Basse Lande	5	2
31 ^e Corbineau Jean Bé	Chapelles	5	2
32 ^e Corbineau Armand	Chêne-Creux	4	1
33 ^e Leguellez Félix	Coutenault	4	1
34 ^e Gauvin Abel	Petite Lande	5	2
35 ^e Chayreau Auguste	me du Petit Maruy	4	1
36 ^e Teur Robin née Leproux	rue du Prince	3 enfants	allocation
37 ^e Teur Chauvain née Maubin	Coutenault	2	1
38 ^e Teur Sébastien née Hamelin	La Blanche	3.	2
39 ^e Teur Peltier née Kiebel	rue Vahmale (4 enfants) dont 2 pour temps		
la portante reçoit un secours en grande partie à charge			
40 ^e Fr Noyer née Baury	Basse Lande	2 enfants	1 allocation
en instance de divorce il est vrai, mais pas avec une autre personne			
41 ^e Fr Gaudin née Bouchard	Basse Fe	3 enfants	allocation
Monsieur le Maire déclare sur le serment la liste des bénéficiaires			
qui sont susceptibles en cas de maladie, de recevoir l'assistance			
conformément à l'article 12 de la loi du 15 juillet 1893			
Le conseil après en avoir délibéré arrête au nombre de 347,			
la liste des personnes admises au bénéfice de la loi du 15 juillet 1893			
Monsieur le Maire appelle à l'assemblée qu'aux termes de l'article			
61 de la loi du 5 avril 1874, les conseils municipaux ont à dresser dans			
leur section extérieure de l'assemblée, une liste double sur laquelle sera			
choisi les répartiteurs qui devront fonctionner pendant l'année 1894			
divisé en 2 parties composées chacune de:			
1 ^e 6 nom pris parmi les propriétaires fonciers de la commune et y résidant:			
2 ^e 6 nom pris parmi les propriétaires fonciers de la même catégorie et domiciliés hors la Commune.			

Le Conseil décide :

1^{re} partie

Répartiteur titulaire :

Fabreau Dominique	propriétaire	Mauparthuis
Olivier Alphonse	capitaine	Coutenault
Solgrain Francis	d'	Hauke Fe.
Clérugnon Gustave	propriétaire	rue Blau Lorraine

de la commune

Révision de la liste
électorale en 1913
Designation des délégués

Janvier 30 1913

École Nationale d'ag.
Demande de Br

Janvier 30 1913

Chemin rural N° 8
la Basse Lande
au Jumais
Règlement amiable des
de terrains

Janvier 30 1913

5 Saupin François propriétair châtelier
6 Artaud André cultivateur 38/Chapelle

1 Brumet Jean propriétair Nantes, rue Robe
2 Etard Félix d' S. Schostie
3 Cholet Gustave d' Nantes rue J.J.
4 Aulin Jean cauche-maïs Chantemay

2^e partie

Repartition supplémentaire

1 Mauthe Adrien cultivateur Baum	2 Saular Benjamin forgeron Gentlemenalle
3 Etard Noëlie capitaine 38/je	4 Dupont Charles propriétair J. G. lais
5 Artaud Joseph cultivateur Chien Cours	6 Vitameau Henri propriétair - au Chiers

1 Dujac Joseph propriétair Nantes, rue de Gigal
2 Rousseau Gustave Entrepôt de charpente de rue Fouillée
3 Gelier Alexandre cafetier d' rue Laféraude
4 Bahaud Adolphe culteur Teston. P. Koech

Révision de la liste électorale en 1914
Désignation des délégués

Monsieur le Maire s'apprête à l'Assemblée qu'il a
permis des lois en vigueur, les Conseils municipaux doivent dans
leur session ordinaire de faire voter leurs délégués pour les
représentants au sein des commissions chargées, l'une de dresser le
tableau rectificatif, l'autre de juger les réclamations.

Le Conseil désigne :

1^e M^e Sorin Paul pour faire partie de la Commission de
révision.

2^e M. H. Rambaud Etat Ollier Alphonse, pour le jugement
des réclamations.

En outre, comme les années précédentes, il est décidé
que tout le conseil prêtera son concours à la Commission de
révision.

École Nationale d'agriculture Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de
Demande de Bourse. Monsieur le Prieur en date du 6 octobre 1913 faisant connaître
que le jeune Pellerin demeurant chez le frère Pineau au Bas-
Landreau sollicite une bourse à l'école d'horticulture de Toulouse.

Le Conseil, après avoir pris connaissance du dossier
des dits nommés, donne un avis très favorable à sa demande.

Chemin rural 518 de la Basse Lande au Jeunais Monsieur le Maire communique à l'Assemblée la décision
Règlement amiable des indemnités de terrains de la Commission départementale en date du 14 avril 1913 approuvant
le tracé du chemin rural N° 518 de la Basse Lande, sur une longueur de
809 mètres, et l'invite à délibérer sur le règlement des indemnités dues aux
propriétaires des terrains à incorporer à ce chemin, suivant l'état

parcellaire dressé par Monsieur l'agent -oyer cartonnel
Le Conseil municipal

Chemin rural 263 8
(haut)

Considérant que les propriétaires ont accepté le prix fixé par le bas
soit, que même la plupart d'entre eux se sont engagés à céder leur
ou partie de leur terrain, que les sommes ci-dessous représentent la
valeur réelle du terrain à occuper.

Arrêté au chiffre de 310.50 conformément au tableau ci-après.
le montant de l'indemnité à payer par la commune, lesquelles
indemnités seront prélevées sur l'emprunt de 13.000 francs.

Vu le peu d'importance des parcelles à acquérir, le Conseil demande
la dispense des formalités de jugement par postes.

N° d'ordre	Nom du propriétaire et domiciles	Type de terrain	Surface	Brie	Frais de livrée	Montant total de l'indem.
1	Certaud Père à la chaussée	Jardin	0.08	gratuit		gratuit
2	Blouetin Louis B/Lande	Jardin-vigne	2.07	82.10		62.10
3	Gendron Félix au Four	vigne-jardin	0.54	16.20		16.20
4	Raffin , aux Moulinis	labour	0.08	gratuit		gratuit
5	Sauve André, B/Lande	labour-vigne	0.12	gratuit		gratuit
6	Guillon Baptiste B/Lande	labour	0.55	d		d
7	Bannier Pierre, Blouetin	vigne	0.46	d		d
8	Fernand Henr B/Lordieu	vigne	0.16	d		d
10	Holairian , B/Lande	labour	0.08	d		d
11	Moreau fr , Galotain	labour	0.25	d		d
12	Huchet Jean , B/Lande	labour-pot	1.25	gratuit		d
13	Nemire Jean Marc, Chapelles	labour	0.75	gratuit		gratuit
15	Reboulon, B/Landole	vigne-labour	0.76	d		d
16	Paris Auguste Blouetin	labour	0.87	d		d
17	Guillot Fr St Hilaire	labour-vigne	0.75	d		d
18	Laurelot Auguste Vaudreuil	labour	0.09	d		d
19	Tauberkau Marpentin	labour	0.20	d		d
20	Létage Auguste Blouetin	labour	0.26	d		d
21	Maillard Julie Glandeins	labour	0.22	d		d
22	Guillaud Eric Glandeins	labour	0.29	d		d
23	Erhard Gédéon St Sébastien	labour	1.03	81.50		81.50
24	Hecquet Jules Jauvois	vigne	0.13	gratuit		gratuit
25	Moreau Louis St Paul	labour	0.06	d		d
26	Sauve Joseph B/Lande	labour	0.60	d		d
27	Sauve Louis B/Lande	d	0.19	d		d
28	Sauve Jeanne B/Lande	vigne	0.10	d		d
29	Lechat Alexandre Glandeins	pinède-labour	0.15	15.00		15.00
30	Hecquet , Vaudreuil-Lécluse	pinède	1.25	gratuit		gratuit
32	Hecquet Louis B/Landole	Jardin	0.15	gratuit		gratuit
33	Lauré Julie St Moulens	Jardin	0.15	gratuit		gratuit

soutien de famille
Demande d'allocation
locat

Transmis
à

Demande d'assurance en cours

travaux 160

Révision du R^e ordre

travaux divers dans la
commune

1. Amélioration d'un jardin
au St. au St. au St.

34.00

Chemin rural N° 8.

M^e le Maire fait connaître ensuite au Conseil que M^r Chabault demeurant à la Carterie, et M^r Guérin Pierre demeurant à la Moimière, tous deux propriétaires de terrains compris dans le tracé du surdit chemin, demandent à faire un échange avec la commune.

M^r Chabault a une surface de 0^a 57 estimée 284.50 et demande un échange

terrains situés devant sa maison d'une contenance de et estime

M^r Guérin Pierre, a une surface de 1^a 15 estimée 57.50 et demande un échange l'excédent de terrain communal situé au droit de la paroisse et en bordure

du ch^q de P^o de N^o 6 d'une contenance de et estime

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte les échanges aux conditions ci-dessus indiquées, et demande la dispense de payage des hypothèques pour les parcelles cédées.

M^e le Maire donne lecture d'une lettre de M^r Gauthier propriétaire au Jaurais, demandant : 1^e une indemnité de 450^f pour le terrain que la Commune se propose de lui acquérir pour la construction du chemin rural N^o 8, et 2^e une indemnité de 1155.60 pour la reconstruction de son mur à bâtiement.

Le conseil municipal après en avoir en ayant délibéré refuse l'offre de M^r Gauthier et décide de maintenir dans sa largeur actuelle la partie du chemin situé en bordure de la propriété du sus nommé.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau 2 demandes d'allocation journalière, formées par des parents de jeunes gens de la classe de 1912 et de la classe de 1913.

Le conseil après en avoir délibéré émet un avis très favorable à ces demandes.

Transmis 16^d → M^r Bénaïde Raoul, classe 1912 - Blordière
id 16^d → M^r Blanchard Adolphe, classe 1913 - G^o Clas

Demande d'envoi en congé

Monsieur le Maire communique ensuite au Conseil une demande de Bautin Paul Louis, intitulé manuscrit de la classe de 1912, veillmann son envie en congé à titre de soutien de famille, conformément à la loi du 15 juillet 1889, art 22.

Après en avoir délibéré, le conseil donne un avis très favorable à cette demande.

Monsieur le Maire communique au Conseil mal le tableau établi par M^r le Receveur municipal en vue de déterminer la rémunération de son bâtiement.

Le Conseil après avoir pris connaissance de ce document, est d'accord que le traitement du receveur municipal soit porté à 16.19 francs.

Monsieur le Maire communique au Conseil le détail estimatif des travaux à exécuter pour l'amélioration d'un pont au Pont au Pô, lequel sera élevé à 65.6 francs.

Révision du traitement du R^e on^{ce}

travaux divers dans la commune

1^e Amélioration d'un pont au Pont au Pô au 1^o 1^o

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte le projet dressé par M. Blizard, maire communal, et décide que le crédit nécessaire sera inscrit au budget de 1914 et au budget primitif de 1915, deductif fait de la souscription de 55.50 francs consentie par les habitants.

Le Conseil municipal prie aussi Monsieur le Préfet de veiller à l'approbation du projet afin que la commune puisse procéder à l'adjudication des travaux. Monsieur le Maire communiquera au Conseil le détail estimatif des travaux dressé par M. Blizard pour l'amélioration d'un vieux pont au village de la Moinière, lequel détaillé s'élève à 930.00.

Le Conseil municipal accepte le dit détail et décide que le crédit nécessaire pour l'exécution des travaux sera inscrit aux budgets de 1914 et 1915, deductif fait bien entendu de la souscription de 61.50 francs par les habitants.

Monsieur le Maire communiquera au Conseil le détail estimatif des travaux ~~des~~ à exécuter, pour le comblement de l'étang de Chir de la Blondie à la Moinière et la construction d'un pont avec pompe et abreuvement au même lieu; le dit détail dressé par M. Blizard s'élève à 1000 francs.

Le Conseil municipal,

Considérant que les travaux qu'il s'agit d'effectuer sont de ~~réfection de l'arête~~ clams par la population du dit village de la Galatière, par mesure de hygiène et de salubrité, qui en effet cet étang situé au centre d'une agglomération est malpropre et reçoit toutes sortes d'immondices, dûes.

Par ces motifs :

Accepte le dit décret et décide d'inscrire au budget additionnel de 1914 et au budget primitif de 1915 un crédit de 1000 francs pour l'exécution de ces travaux. Il sollicite du Département, sur les fonds des amendes de police une subvention égale à la différence au profit du Conseil.

Le Conseil demande ensuite à Monsieur le Préfet de veiller à donner son approbation le plus tôt à ce projet afin de proceder à l'exécution des travaux de construction de caniveaux parés dans les rues de Trensmoult, lequel s'élève à 1600 francs.

Le Conseil municipal, vue l'urgence des travaux, décide de les exécuter le plus tôt possible, et d'inscrire au budget additionnel de 1914 et au budget primitif de 1915 un crédit de 1000 francs sollicité du Département sur les fonds des amendes de police une subvention de 500 francs, lesdits travaux étant entrepris dans un but purement hygiénique (assainissement du hameau de Trensmoult).

Le Conseil municipal prie aussi Monsieur le Préfet de veiller à donner son approbation au présent document afin de procéder à l'adjudication le plus tôt possible.

Monsieur le Préfet communiquera au Conseil le détail des travaux relatifs à la construction d'aqueuducs sur les fossés du chemin de fer à B. Rousseau, cumulation de la souscription

2^e - Aménagement d'un pont au village de la Moinière

3^e - Étang de la Galatière.

4^e - Caniveaux de Trensmoult.

5^e - Chemin de fer, N° 58 (au P.M.) Recouvrement de fossé.

Caniveaux au bout de
rue du Presbytère

Cimetière

Comment amener
enfants de la com.
moins pour la Paix
- en 1910-1911. -

vote de la République

Bureau de Bienfaisance
Désignation d'un
délégué en
implacement des 3 Gars
Séries

Bravo à B. Rousseau
Cumulation de la
souscription

de grande communication N° 58, paroisse de la rue du Pont-Rousseau, à Pont-Rousseau, lequel devra s'élire à 1000 francs.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte le dit devis, et sollicite du Département une subvention égale à la moitié des travaux soit 900 francs et décide que la différence, sera partagée par moitié entre la commune et les propriétaires riverains.

Le conseil demande en outre à Monsieur le Préfet de vouloir bien donner son approbation à ce devis afin de procéder à l'application des travaux.

5^e Caniveaux au Bourg de Rezé
ru du Presbytère

Le Conseil décide qu'un caniveau en pierre de 35 classe sera construit rue du Presbytère au Bourg de Rezé, le devis dressé par Mr. Polyclair s'élève à 100 francs.

Il reste aussi entendu que les habitants devront participer dans la dépense.

Ch^r de la Blondie
à la Morinière

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal demande la reconnaissance et le tracé du chemin rural de la Blondie à la Morinière.

Cimetières

1^e Modification de l'arrêté.

Le Conseil est d'avis d'apporter quelques modifications au règlement des cimetières, à cet effet il nomme une commission composée de Mr. M. Piguet, Lemoine, Rambaud, E^r. Garey, et Turbel pour élaborer un nouveau traité.

2^e Entretien des cimetières.

Le Conseil décide qu'à partir du 1^{er} janvier prochain, les concierges recevront un traitement annuel, pour l'entretien en parfait état, de toutes les parties des cimetières.

3^e Déplacement d'un monument
dans le cimetière St Paul.

Sur la proposition de Mr. Farquet, le Conseil décide de déplacer au compte de la commune, le monument de la famille Le Glouanec édifié dans le cimetière de St Paul au centre d'une allée principale, et de le reporter à l'angle du carré bordant cette allée.

Monument aux
enfants de la commune
morts pour la Patrie
- en 1870-1871.

Sur la proposition de Monsieur le Maire le Conseil municipal décide de placer dans le cimetière de St Paul, une pierre commémorative, sur laquelle seront inscrits les noms des enfants de la Commune morts pour la Patrie en 1870-1871.

Buste de la République.

Comme suite à sa délibération du 1^{er} juillet 1913, le Conseil municipal, est d'avis de replacer sur son socle, dans la prairie de la Bourgeoisié, près l'arbre de la liberté, le buste de la République qui aurait été enlevé en 1889 pour fêter le centenaire de la Révolution française.

Bureau de Bienfaisance
Designation d'un
délégué en
remplacement de Mr. Gauvin
décédé

Monsieur le Maire invite le Conseil à vouloir bien désigner en remplacement de Mr. Gauvin, une personne de la Commune pour faire partie de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance.

A l'unanimité Mr. Marius Louis Guichard, instituteur en retraite au Bourg de Rezé est désigné pour remplir ce poste.

Urinoir à St Rousseau
annulation de la
souscription

La construction de l'urinoir à l'entrée du chemin de la Haute Rue à Pont-Rousseau ayant été engagée, le Conseil décide qu'il

n'y a pas lieu, pour le moment de mettre en recouvrement la souscription de 199 francs consentie par les habitants.

Ouvertures de crédits

1^e Consulde Prud homm -

2^e Retraites auxiliées .

Reclamation de M^r Déjou

Ruisseau le Danube
à Pont-Rousseau
Ecoulement malubres

Création d'un 5^e emploi
de facteur

Rue Alsace-Lorraine.
Relèvement des bordures de trottoirs
Savage

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil que la quote part de la Commune dans les dépenses obligatoires du Conseil des Ponts et Chaussees de 12^e. 15 aucun crédit ne figurant au budget pour cet objectif, il propose à l'Assemblée de verser cette somme sur les fonds disponibles de la commune, la date fixe de 12.15. Le Conseil adopte la proposition de M. le Maire.

Monsieur le President fait connaître au Conseil que une subvention de 11 f. 30 accordée par l'Etat pour rembourser les frais occasionnés par suite de l'application de la loi sur les échafaudures et payées dans a été encaissée par Monsieur le Recenseur municipal.

Le Conseil demande l'ouverture au budget de 1913, d'un crédit supplémentaire égal à la subvention accordée et pris Monsieur le Préfet devraient bien donner son approbation.

Monsieur le President donne lecture d'une lettre de M^r Déjou Victor à Barthasse, demandant à ce qu'il abatte un marronnier planté devant l'entrée de son atelier.

Après en avoir délibéré, le conseil est d'accord que cet arbre soit abattu, et propose au petit bureau pour la somme de 6 francs.

Le Conseil considérant que le ruisseau dit le "Danube" passe à Pont-Rousseau n'est pas un cours public, décide qu'en dépit de la crise il est à l'abri aux propriétaires dont les fossés d'assainissement sont dans le dit ruisseau, pour les rebâtir d'une façon sèche et hygiénique.

Le Conseil municipal, tant en reconnaissant l'action de la vigilance dont fait preuve les facteurs dans l'accomplissement de leur mission, constate que certains facteurs sont desservis à des heures très tardives, par suite de l'augmentation considérable de la correspondance due au développement du commerce dans la commune et à l'accroissement de la population, que cet état de chose en se prolongeant causera certainement un grave préjudice aux intérêts locaux.

Par ces motifs,

Le Conseil municipal demande à l'Administration des Postes & Télégraphes de veiller bien à créer un 5^e emploi de facteur dans la commune.

Comme suit aux délibérations des 2 mars 1913 et 1^e juillet 1913, M^r le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M^r le Préfet faisant connaître que l'Administration des Ponts et Chaussees a cotisé à 6% le montant de la dépense pour remplacer et relayer les bordures de trottoir dans la rue Alsace Lorraine.

Après en avoir délibéré, le Conseil est d'accord d'entreprendre ces travaux et de mettre en état les parties pavées ou cimentées de ces trottoirs. Il décide, conformément à la loi du 7 juillet 1913 que les habitants participeront dans la dépense pour un tiers au moins.

*Préf. G. C. 26:88. S.
Dépense de la riv.
Haute de la Loire.*

*Rapport de
Commission des 6^e Ju*

*Mairie de St. Jai
de Pont-Rouss
Dévolution*

*Préf. G. C. 26:88. S.
Dépense de la riv.
Haute de la Loire.*

et que les deux autres tiers seront supportés par l'Etat et la commune.

Le Conseil est d'avis que les tuyaux de descente installés le long des maisons en bordure des rues publiques soient prolongés jusqu'au sol, afin que les eaux pluviales ne rebondissent pas sur les passants.

Ch^t de G^e Cm 26:85. Exh^t
Défense de la riv.
gauche de la Loire.

M. le Maire rappelle à l'assemblée les termes de la lettre de Monsieur le Préfet du 4 Janvier 1883, dansquels il résultait que l'assainissement du chemin de grande Communication N° 355 était subordonné à une étude entre les Ports et chaussées et le Service Vétérinaire.

Il rappelle aussi que dans son rapport, la Commission des Travaux Publics avait décidé que cet assainissement serait exécuté en même temps que les autres travaux du bras de Parini.

Le Conseil est surpris de constater qu'aucune suite n'a été donnée à ces promesses et proteste contre tout retard apporté à l'exécution de ce travail d'enchaussement indispensable pour la sécurité de la population des îles.

Rapport de la
Commission des Tr^s Publics

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de M. Berthel, conseiller municipal sur diverses affaires examinées sur place par la commission des Travaux Publics le 25 et 26 derniers.

Ce rapport très documenté reçoit l'approbation de l'assemblée et Monsieur le Maire adresse ses plus vives félicitations à son auteur.

Monsieur de St Paul
de Pont-Rousson
Dévolution

Monsieur le Président expose au Conseil que Monsieur le Préfet l'a avisé qu'un immeuble ayant appartenue à la mense de St Paul de Pont-Rousson, situé au 735 de la rue Sadi-Carnot à Pont-Rousson, ainsi qu'une somme de 13000 francs (reliquat provenant de la vente d'un autre immeuble sis même rue, et ayant également appartenu à la mense de St Paul, tout actuellement libérés de toute action en répise et de prétail qui les opérait).

Dans cette lettre, Monsieur le Préfet fait remarquer qu'il a proposé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur de prononcer l'attribution de ce patrimoine de la façon suivante :

1^e L'immeuble au profit de la commune,

2^e La somme de 13000 francs au profit de la Caisse des Écoles,

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil que la commission scolaire, saisie de cette question, a, par sa délibération de ce jour, accepté l'attribution de la dite somme de 13000 francs en sa faveur, et pris l'engagement de la placer en veille épargne sur l'Etat, et d'en effecter les versements aux œuvres post-scolaires.

En ce qui concerne l'immeuble, il invite l'Assemblée à prendre avis de prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la

Le résultat de l'assemblée en faveur de la Commune et donne un avis favorable à la délibération de la commission évolue.

Prolongement du service
de eau de la Ville
de Sèvres
sur Pont-Roussacau

Esposé : Marins :

Comme suite aux démarches faites en 1912 et à une fédération des habitants d'Aix-en-Provence, Félix-Faure, Chier, Sadi-Carnot et P. Koutchouk de 1920 l'administration municipale s'est mise à nouveau en contact avec celle de la ville de Sainte-Maxime, afin d'assurer la passeabilité de l'accès à la voirie d'eau sur une partie du territoire de la commune de Roquefort.

Il résulte que nous pourrons espérer que le Conseil municipal de Nantes, en raison du voisinage des deux villes et de leurs intérêts communs, au point de vue hygiène et salubrité, soit disposé à entrer dans une convention ayant pour résultat d'étendre son service d'eau potable à l'agglomération de Pont-Roussacau. Il devient bien entendu que la Commune de Roquefort prendrait l'engagement d'une garantie qui permettrait à la Ville de Nantes de faire un emprunt facile sur cette somme sans apporter aucune perturbation à son budget ordinaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend l'engagement de garantir à la ville de Nantes, pendant 10 ans, un chiffre de recettes au moins égal au dixième de la dépense d'installation de la canalisation et exprime le désir que les pourparlers soient continués.

Construction d'un
époulement sous le quai de
la Fontenelle.

Monsieur le Maire espose au Conseil municipal, que par suite de la construction prochaines de caniveaux placés dans les rues de Crémieu, les eaux pluviales et ménagées seront aménagées jusqu'au quai par les maisons occupées par M^e Derville et M^e Perrin-Huby et s'étendront sur la chaussée.

Qu'un époulement sous le quai, à cet endroit, serait donc indispensable pour la conduite à la Loire.

Le Conseil municipal, partageant la manie de voir de l'assurance le Maire accepte en principe la construction de cet époulement. Cet ouvrage devant être entrepris fait sur le domaine de l'Etat, le conseil secrétariat recommande à l'Administration des Ponts et Chaussées de veiller à ce qu'il soit entièrement à sa charge.

F. Faure H. Martaud A. Allier A. Briand
A. Lubin T. Saupin G. Patry
J. J. J. Dupont M. Lamy M. Roquefort
J. L. Lefèvre G. Guibertais G. Fuguet

Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie
à 8 heures du matin, le dimanche 22 février courant pour la
séance ordinaire de février.

Objet de la séance :

- 1^e Assistance aux veillards
- 2^e Assistance aux familles nombreuses -
- 3^e Soutien de familles - Demande d'allocations journalières -
- 4^e Demandes de tutelle d'incorporation -
- 5^e Gage des prestations -
- 6^e Chemins vicinaux ordinaires - Préparation du programme de 1915 -
travaux d'entretien - Soumission devrait -
- 7^e Curage des ruisseaux -
- 8^e Conseil des Poids et mesures - Délégués pour la révision des listes électorales -
- 9^e Octroi de Rezé - Prorogation des tarif et règlement -
- 10^e Demande de tenue d'une audience de conciliation et de médiation une fois par mois
à la mairie de Rezé -
- 11^e Petition des habitants de Ferrentemont et de Northante, réclamant un
bureau de poste -
- 12^e pompes funèbres - Renouvellement de l'entreprise -
Généralité - Modification des règlement et tarif -
- 13^e Service eau à Pont-Rousteau - (Approbation du projet de traite)
- 14^e Affaires diverses ..

À Rezé, le 10 février 1914
M. Pottier Je Marie, F. Saupuis
A. Joubert et Vélezay *Dupont*
M. Léonard *Duguet* H. Bouffard
F. Lhuillier *Fouquet* J. Guibertez